

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE EN SEINE-ET-MARNE AVEC LE PROGRAMME « HABITER MIEUX »

L'hiver a été rude et les factures de chauffage ont augmenté. Comment réduire les prochaines dépenses d'énergie ? Existe-t-il des aides financières pour réaliser des travaux ? A qui s'adresser ? Quelle rentabilité ?

Le programme « Habiter Mieux » vient en aide aux ménages qui sont propriétaires mais sans grandes ressources financières, en leur octroyant des subventions pour financer les travaux d'économie d'énergie. Ces aides de l'Etat, complémentaires des traditionnelles subventions pour l'amélioration de l'habitat privé de l'Anah, s'accompagnent d'un suivi personnalisé des ménages par un opérateur professionnel. Ce dernier les soutient dans l'instruction des dossiers et les conseille dans le choix des travaux les plus efficaces pour réduire la consommation énergétique d'au moins 25 %. Il s'agit bien de trouver l'équilibre entre dépenses de travaux et allègement des factures.

Les aides de l'Etat et de l'Anah sont complétées par le conseil général de Seine-et-Marne et, dans certains cas, par d'autres partenaires (collectivités, caisse d'assurance vieillesse). D'autres dispositifs facilitant la réalisation des travaux peuvent également être accordés (prêt bonifié, avance sur subvention).

Selon les calculs de l'Anah, un ménage qui investit entre 2 500 € et 5 000 € dans l'isolation des combles perdus a de fortes chances de réduire sa consommation d'énergie de plus de 25 % et gagne entre 475 € et 700 €/an suivant son mode d'énergie. Avec le programme « Habiter Mieux », ce ménage rentabilisera l'investissement sur trois à quatre ans.

Pour de plus amples renseignements, contacter la délégation de l'Anah de Seine-et-Marne au 01.60.56.70.80 du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h sauf pendant les périodes de vacances scolaires où la permanence téléphonique est assurée uniquement le matin, ou à l'adresse électronique suivante : ddt-habitermieux@seine-et-marne.gouv.fr

Vous pouvez également visiter les sites Internet www.Anah.fr et/ou

www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr

